



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.579.12

SEANCE 9 JUIN 2023

DESIGNATION DES DELEGUES ELECTIONS SENATORIALES

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, William GRANET, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FLANDRIN Elodie, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

*M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)
M. LAURAC Sylvain (pouvoir à M. SARRELABOUT)
M. DUPRAT Eric, (pouvoir à M. MOREAU)
Mme BENOIST Morgane, (pouvoir Mme GUAJARDO)
Mme SAYAG Emilie (pouvoir à M. LANGLET)*

ABSENTS :

*Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE*

Mme Elodie FLANDRIN est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 21
DATE DE LA CONVOCATION	: 2 juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230609-D2023_579_1

DESIGNATION DES DELEGUES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales,

Vu la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de 7 délégués et 4 suppléants et qu'à l'issue de la procédure d'information des conseillers municipaux quant aux modalités de désignation des délégués, une seule liste « Unis pour Saint-Vrain » a été déposée,

CONSIDERANT que conformément aux prescriptions réglementaires, un bureau a été constitué, formé du Maire, des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, soit :

- Corinne CORDIER (présidente)
- Mme Michèle CHARREYRE
- M. Louis LANGLET
- Mme Delphine REMY
- M. William GRANET

Le conseil Municipal de Saint-Vrain, après avoir procédé au vote à bulletins secrets, par 21 voix pour, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul :

- **DESIGNE** comme délégués et suppléants aux élections sénatoriales, pour la commune de Saint-Vrain, les membres de la liste « Unis pour Saint-Vrain » :
- Corinne CORDIER
 - Luc SARRELABOUT
 - Anne-Marie FOURNILLON
 - Joao José FERNANDES
 - Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI
 - Bruno FOUCHER
 - Delphine REMY
 - David MOREAU
 - Michèle CHARREYRE
 - Ahmed THIGUIOUARET
 - Elodie FLANDRIN

Fait à Saint-Vrain, le 9 juin 2023

Le Maire,
Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.